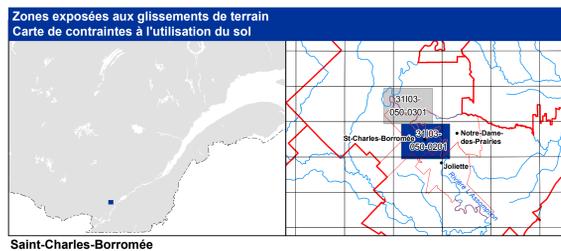
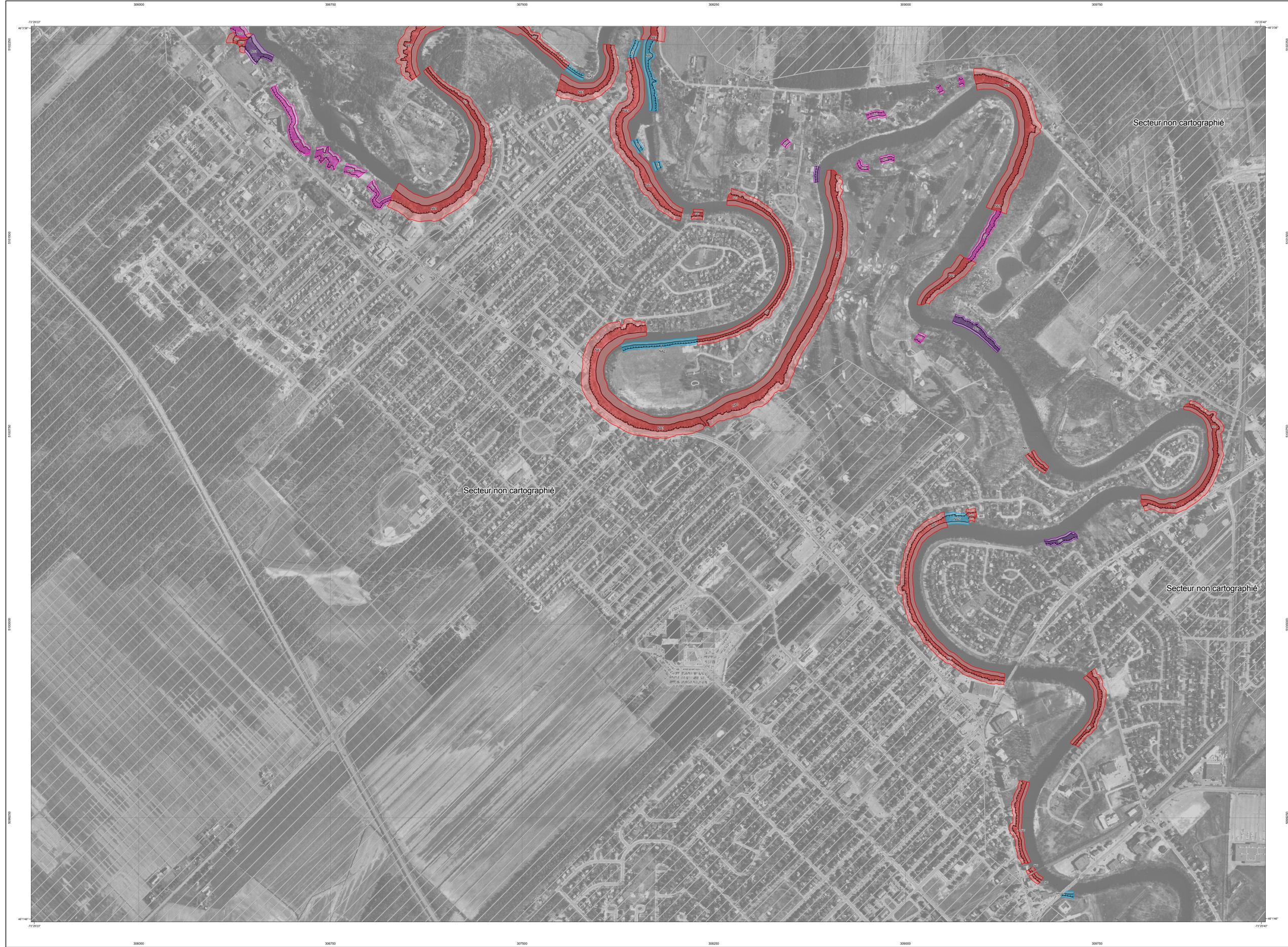


Saint-Charles-Borromée



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

	NA1 Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	NA2 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
	MS1 Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	MS2 Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
	MH Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

— Sommet du talus
— Base du talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

	RA1_{Zone} Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue
	RA1_{Base} Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 _{Zone}
	RA1-NA2 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue
	RA2 Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire qui doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement espéré et de l'intention ou de l'utilisation prévue.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPE), fuseau 8 73° 30' ouest
 Longitude d'origine (méridien central) : 0°
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1:5000

Sources

Reliefs géotechniques de terrain : Ministère des Transports du Québec, 2005 - 2006
 Hypsométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté : Ministère des Transports du Québec, 16 novembre 2004
 Orthophotographie aérienne à l'échelle de 1:40 000 : Q28804032 et Q01891209 : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, 28 avril 1998 et 10 mai 2001

Crédit
 Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
 Direction du laboratoire des chaussées
 Ministère des Transports du Québec
 Version 1.0 (Mars 2007)
 © Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1er trimestre 2007